EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2019 Reçu en préfecture le 19/12/2019 Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-93_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 73
 Présents: 53
 Absent(s): 14
 Pouvoir(s): 6
 Votants: 59

Délibération n° 93-2019

Etaient présents: Aisy-Sur-Armancon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: M. GOGOIS Francis, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, *Junay*: M. PROT Dominique, *Lézinnes*: M. MOULINIER Laurent, *Mélisey*: M. BOUCHARD Michel, *Molosmes*: M. BUSSY Dominique, *Nuits-Sur-Armançon*: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. ZANCONATO M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: *Baon*: M. CHARREAU Philippe, *Epineuil*: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Gland*: Mme NEYENS Sandrine, *Ravières*: M. HELOIRE Nicolas, *Serrigny*: Mme THOMAS Nadine, *Tonnerre*: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Villon*: M. BAUDOIN Didier, *Viviers*: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Argenteuil-Sur-Armançon : M. MACKAIE Michel, Flogny La Chapelle : Mme CONVERSAT Pierrette, Lézinnes : M. GALAUD Jean-Claude, Tanlay : M. BOURNIER Edmond, Tonnerre : Mme DUFIT Sophie, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. GONON Jean-Louis <u>Date de convocation</u>: 11 décembre 2019

Objet:

FINANCES

Décisions modificatives

Budget Principal – DM n°3

Budget Pépinière – DM n°1

Budget ZAC – DM n°1

Budget OM – DM n°2

Budget SPANC – DM n°2

Vu les crédits inscrits aux budgets primitifs 2019 votés le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 67-2019 du conseil communautaire du 2 juillet 2019 approuvant le principe de raccordement électrique pour l'internet haut débit hertzien sur la commune de DYE pour lequel la CCLTB doit reverser une participation au SDEY,

Vu les décisions n° 18-2019 et n° 34-2019 relatives à la contractualisation de contrats de ligne de trésorerie et les frais relatifs à la gestion de ces dossiers et le montant des intérêts,

Considérant que la DDFIP vient d'informer la collectivité d'un dégrèvement de Tascom à sa charge sur les exercices 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 6 099,12 €,

Considérant qu'il convient d'abonder la subvention au budget Pépinière (voir décision modificative ci-après),

Considérant que l'acompte n° 4 au Conseil Départemental de l'Yonne pour le programme de Montée En Débit (MED) n'a pas été budgétisé sur le chapitre 204 pour l'exercice 2019,

Considérant que des fonds façade de 2018 n'avaient pas été engagés,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget général de la manière suivante :

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-93_2019-DE

Budget général

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
66/6615	Intérêts des comptes courants (ligne de trésorerie)	1 100,00 €	(1)
67/67441	Subvention aux budgets annexes	8 240,00 €	(1)
014/7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	6 100,00 €	(1)
012/64111	Rémunération principale	- 15 440,00 €	(2)
Total		- €	

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
21/2135	Immobilisation corporelles : Installations générales, agencement, aménagement des constructions	- 35 190,00 €	(2)
204/2041583	Subventions d'équipement versées : Projets d'infrastructures d'intérêt national	19 500,00 €	(1)
204/204132	Subventions d'équipement versées département	13 716,00 €	(1)
204/20422	Subventions d'équipement versées personnes de droit privé	1 974,00 €	(1)
Total		- €	

(2): reprise de crédits

^{(1) :} ajout de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Pépinière

Considérant que les charges à caractère général sont supérieures à la prévision et notamment :

- Les charges d'électricité,
- Les charges d'entretien,
- Les charges de syndic,
- Les charges liées à la communication et à la promotion de l'espace de co-working,
- Les frais d'affranchissement,

Considérant qu'il convient d'ajuster la prévision de masse salariale affectée à ce budget ;

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget Pépinière de la manière suivante :

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-93_2019-DE

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
011/6061	Fournitures non stockables	1 500,00 €	(1)
011/6063	Fournitures d'entretien	700,00€	(1)
011/611	Sous traitance générale	710,00€	(1)
011/614	Charges locatives	1 400,00 €	(1)
011/61521	Bâtiments publics	610,00€	(1)
011/61528	Autres	410,00€	(1)
011/6156	Maintenance	160,00€	(1)
011/6236	Catalogues et imprimés	1 050,00 €	(1)
011/6238	Divers	850,00€	(1)
011/6261	Frais d'affranchissement	350,00€	(1)
012/6215	Personnel affecté par la collectivité	500,00€	(1)
Total		8 240,00 €	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
74	Subvention d'exploitation	8 240,00 €	(1)
Total		8 240,00 €	

(2) : reprise de crédits (1) : ajout de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Considérant que le montant de la taxe foncière est supérieur à la prévision budgétaire (un dégrèvement avait eu lieu en 2018),

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget ZAC de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
011/63512	Taxe foncière	86,00€	(1)
66/66111	Intérêts des emprunts	- 86,00€	(2)
Total		- €	

(2) : reprise de crédits

(1): ajout de crédits

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-93_2019-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Budget Ordures Ménagères

Considérant que les crédits sont insuffisants pour procéder à certaines annulations de redevance incitative,

Considérant que les crédits de paiement pour le logiciel de redevance incitative ne sont pas suffisants,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget Ordures Ménagères de la manière suivante :

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>

Chap. art./Op.	Objet		Montant
67/678	Autres charges exceptionnelles		2 000,00 € (1)
011/611	Sous traitance	-	2 000,00 € (2)
Total			- €

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
20/2051	Concessions et droits assimilés	10 850,00 €	(1)
21/2131	Construction bâtiments	- 10 850,00 €	(2)
Total		- €	

(2) : reprise de crédits (1) : ajout de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-93_2019-DE

Budget SPANC

Considérant que les crédits sont insuffisants pour procéder aux régularisations d'écritures sur l'exercice 2018,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le budget SPANC de la manière suivante :

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
45/4582101	·	1,00 €	(1)
45/4582102		1,00 €	(1)
45/4582103		1,00 €	(1)
45/4582104		1,00 €	(1)
45/4582105		1,00 €	(1)
45/4582106		1,00 €	(1)
45/4582107		1,00 €	(1)
45/4582108		1,00 €	(1)
45/4582109		1,00 €	(1)
45/4582111		1,00 €	(1)
45/4582112		1,00 €	(1)
45/458263		81,00 €	(1)
45/458264		81,00 €	(1)
45/458265		81,00 €	(1)
45/458266		81,00€	(1)
45/458267		1,00 €	(1)
45/458268		1,00 €	(1)
45/458269		1,00 €	(1)
45/458271		1,00 €	(1)
45/458272		1,00 €	(1)
45/458273		1,00 €	(1)
45/458274		1,00 €	(1)
45/458275	Opérations pour le compte de tiers	1,00 €	(1)
45/458276		1,00 €	(1)
45/458277		1,00 €	(1)
45/458278		1,00 €	(1)
45/458279		1,00 €	(1)
45/458281		1,00 €	(1)
45/458282		1,00 €	(1)
45/458283		1,00 €	(1)
45/458284		1,00 €	(1)
45/458285		74,00 €	(1)
45/458286		74,00 €	(1)
45/458287		74,00 €	(1)
45/458288		74,00 €	(1)
45/458289		1,00 €	(1)
45/458291		1,00 €	(1)
45/458292		1,00 €	(1)
45/458293		1,00 €	(1)
45/458294		1,00 €	(1)
45/458295		1,00 €	(1)
45/458296		1,00 €	(1)
45/458297		1,00 €	(1)
45/458298		1,00 €	(1)
45/458299		1,00 €	(1)
Total		657,00 €	

ID: 089-200039642-20191217-93_2019-DE

$\frac{Section\ d'investissement}{Recettes}$

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
45/4581101	<u>.</u>	1,00€	(1)
45/4581102		1,00€	(1)
45/4581103		1,00 €	(1)
45/4581104		1,00€	
45/4581105		1,00 €	(1)
45/4581106		1,00 €	(1)
45/4581107		1,00 €	(1)
45/4581108		1,00 €	(1)
45/4581109		1,00€	(1)
45/4581111		1,00 €	(1)
45/4581112		1,00€	(1)
45/458163		81,00€	(1)
45/458164		81,00€	(1)
45/458165		81,00€	(1)
45/458166	Opérations pour le compte de tiers	81,00€	(1)
45/458167		1,00€	(1)
45/458168		1,00 €	(1)
45/458169		1,00 €	(1)
45/458171		1,00 €	(1)
45/458172		1,00 €	(1)
45/458173		1,00 €	(1)
45/458174		1,00 €	(1)
45/458175		1,00 €	(1)
45/458176		1,00 €	(1)
45/458177		1,00 €	(1)
45/458178		1,00 €	(1)
45/458179		1,00€	(1)
45/418181		1,00€	(1)
45/418182		1,00€	(1)
45/418183		1,00€	(1)
45/418184		1,00 €	(1)
45/418185		74,00 €	(1)
45/418186		74,00 €	(1)
45/418187		74,00 €	(1)
45/418188		74,00 €	
45/418189		1,00 €	
45/458191		1,00 €	
45/458192		1,00 €	
45/458193		1,00 €	
45/458194		1,00 €	
45/458195 45/458196		1,00 € 1,00 €	
45/458197 45/458198		1,00 €	
45/458198		1,00 € 1,00 €	(1)
Total		657,00 €	(1)
ı Ulai		1 057,00€	

(1) : ajout de crédits

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 20.12.2019

ID: 089-200039642-20191217-93_2019-DE

	59	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).